

Démarche	: Inscription à l'Epreuve Théorique Générale pour les sessions organisées par l'Etat dans l'Eure
Organisme	: Service Connaissance des Territoires, Sécurité Routière, Défense / Bureau Education Routière

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>

Formulaire

Cette téléprocédure est réservée pour les candidats se trouvant dans une des situations suivantes :

- Candidat non francophone;
- Candidat sourd ou malentendant;
- Candidat dysphasique, dyslexique, dyspraxique,...;
- Candidat présentant un handicap non cité ci-dessus.

L'épreuve se déroule à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure en présence d'un Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

Avant de faire une demande de place d'examen à l'examen théorique du permis de conduire, vous devez obligatoirement avoir réalisé une demande d'inscription au permis de conduire et détenir votre NEPH.

Type de demandeur

Type de demandeur

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Candidat

Auto-école

Nom du candidat

Prénom du candidat

NEPH

Inscription à l'Epreuve Théorique Générale pour les sessions organisées par l'Etat dans l'Eure

Uniquement pour les candidats individuels

N° de téléphone

Mail

Epreuve objet de la demande

Epreuve

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Session non francophone
- Session sourds et malentendants
- Session DYS
- Autre

Si Autre, précisez

Pour les sessions non francophones, précisez la langue

Pour les sessions non francophones : nom de l'interprète envisagé

L'interprète doit être rattaché à une cour d'appel

Cour d'appel de rattachement de l'interprète

Attestation sur l'honneur

Je certifie :

que l'ensemble des informations indiquées sont exactes.

En cochant cette case, je certifie mon engagement

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Pièces jointes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Certificat médical

Certificat datant de moins de 6 mois.

Obligatoire pour les candidats des sessions sourds et malentendants,DYS ou autres handicaps